

Des vents contraires sur l'éolien !

Soumis par [Serge Hulpusch](#) le mer, 03/09/2014 - 20:19

[Corrèze](#)



Energie

Lundi soir, les conseils municipaux des communes de Beynat, Palazinges et Le Chastang ont voté une motion rejetant le projet de construction de sept éoliennes porté par la Société nîmoise VSB Energies Nouvelles. Une bonne nouvelle pour l'association A.MI.CO qui milite contre ce projet depuis plusieurs mois. Le vote de cette motion, en début de semaine, adoptée par les trois communes concernées par ce projet, est un renversement de situation.

Un nouveau vent contraire car des délibérations favorables de la Communauté de Communes du canton de Beynat, des communes la composant et de la commune de Le Chastang avaient abouti en 2010 à la création d'une Zone de Développement Éolien (ZDE). Une zone chargée en cas d'avis favorable d'accueillir sept éoliennes dont trois sur Le Chastang, deux sur Beynat et deux sur Palazinges.

Ce secteur avait été porté au Schéma Régional Air Energie (SRAE) en zone potentiellement favorable, ce qui avait justifié l'intérêt du développeur. Les élus des communes ont été sollicités par la Société VSB Energies Nouvelles basée à Nîmes pour étudier la faisabilité de ce parc éolien. Cette ZDE devait permettre aux élus d'avoir un droit de regard sur le projet et d'en définir les règles notamment sur les périmètres d'implantation, la hauteur des mâts, le nombre d'éoliennes (puissance installée) ainsi que la distance minimale des habitations.

Sauf que le législateur, par la Loi du 15 Avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions, laisse aux seuls

développeurs l'étude des projets et dessaisit de fait les collectivités de leurs marges décisionnelles.

«On a perdu la main sur ce dossier. Les Zones de Développement Éolien ont été supprimées. Tout est dans les mains des promoteurs maintenant. On suit, on subit un peu les événements. On a donc décidé de renoncer» explique Pascal Coste, le maire de **Beynat**. Au fil des mois, les habitants des trois communes se sont saisis du dossier, particulièrement ceux **de Palazinges** et du **Chastang** «visuellement» impactés par le projet.

L'association A.MI.CO (Agir pour le MIDI Corrèzien), créée en mars dernier, a organisé réunions d'informations, manifestations et fait circuler des pétitions.

Alain Sireyx, son président, est satisfait de ce vote : «C'est une bonne avancée mais on reste très vigilant. Il y a eu des promesses de bail signées. Puis une motion n'est pas une délibération. Les élus ont entendu l'appel de la population. Sur Le Chastang, notre pétition a recueilli 173 signatures. Le soutien de 80% de la population de la petite commune de Palazinges». A Beynat et Palazinges, le foncier étant public, il n'y a pas eu de signature de bail.

Des éoliennes au cœur des Monédières ?

D'autres projets sont en cours d'élaboration dans le département. Le plus avancé à ce jour est celui de **parcs éoliens du Peuch Géant**.

La Compagnie du Vent (filiale de GDF Suez), envisage d'implanter deux champs d'éoliennes sur la commune de Lestard et l'autre sur le site du «Peuch Géant», à Veix et également une éolienne à Pradines. Ce projet amorcé en 2004 a été suivi d'une présentation publique en juin 2013 à la mairie de Veix. La société a déposé en janvier une demande de permis de construire pour six éoliennes et une demande d'autorisation de défrichement de 14,4 ha à la DDT 19. Ce projet également ne fait pas l'unanimité des habitants des Monédières.

«L'impact paysager est très important. La visibilité de ces éoliennes dans une grande partie du massif conduit à la requalification d'un espace de nature et de vide en un espace de production d'énergie à grande échelle» co-signent dans un texte détaillé Cédric Deguillaume, Jean Maison et Tony Oppenheim, citoyens habitants les secteurs de Chaumeil, Veix et St-Augustin.

Selon eux «Si la production d'énergie électrique par l'utilisation de cette ressource renouvelable qu'est le vent est évidemment souhaitable, la question de l'intégration de ce mode de production au territoire se pose. La réflexion se doit alors d'intégrer les dimensions économiques, environnementales et paysagères». L'unique site d'éoliennes (6) en Corrèze, implanté à Peyrelevade, connaît actuellement des difficultés économiques.